

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 036-213601412-20241219-DCM20241212D07-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20241212D07

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 17

Date de convocation

5 Décembre 2024

Date d'affichage

5 Décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 Décembre 2024 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre Socio Culturel (salle des élections).

Présents : BEUFRERE Marie-Annick, CHAUMETTE Catherine, CHAUVAT Jean-Marc, LAZARD Gérard.

ASSIMON Pascale, AUBARD Floriane, BINET Patrick, BOFFEL Jean-Marie, CHAUVAT Delphine, DENORMANDIE Frédéric, HUARD Claudia, MASTIL Colette, MATHEY Jean-Luc, PLANTUREUX Cécile, ROUTET Philippe, TOUCHES Jacqueline.

Absents excusés : ROCHOUX Françoise

Absents : DUTRAIT David

Secrétaire de séance : Catherine CHAUMETTE

OBJET : TARIF DE L'ESPACE CO-WORKING AU 1^{ER} Janvier 2025

Délibération N° 20241212D07

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- vote les tarifs de l'espace Co-Working au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Tarifs T.T.C	1/2 journée	journée	semaine	mois
1 emplacement bureau (grande salle)	6.00	10.00	40.00	110.00
1 espace clos avec un bureau	10.00	16.00	60.00	150.00
1 espace clos avec 2 bureaux	16.00	25.00	80.00	210.00

Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance,
Catherine CHAUMETTE

Le Maire
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 19/12/2024 et publié et affiché le 19/12/24.

Le Maire, Guy GAUTRON

